

**N° 6008<sup>9</sup>**

**CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2008-2009

---

## **PROJET DE LOI**

portant

- 1. transposition en droit luxembourgeois en matière d'infrastructures de transport de la directive 97/11/CE du Conseil du 3 mars 1997 modifiant la directive 85/337/CEE concernant l'évaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l'environnement**
- 2. modification de la loi du 22 mai 2008 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement**
- 3. modification de la loi du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles**

\* \* \*

### **DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL PAR LE CONSEIL D'ETAT**

(19.5.2009)

*Le Conseil d'Etat,*

appelé par dépêche du Premier Ministre, Ministre d'Etat, du 14 mai 2009 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

### **PROJET DE LOI**

portant

- 1. transposition en droit luxembourgeois en matière d'infrastructures de transport de la directive 97/11/CE du Conseil du 3 mars 1997 modifiant la directive 85/337/CEE concernant l'évaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l'environnement**
- 2. modification de la loi du 22 mai 2008 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement**
- 3. modification de la loi du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles**

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 13 mai 2009 et dispensé du second vote constitutionnel;

Vu ledit projet de loi et l'avis émis par le Conseil d'Etat en sa séance du 28 avril 2009;

*se déclare d'accord*

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique du 19 mai 2009.

*Le Secrétaire général,*  
Marc BESCH

*Le Président,*  
Alain MEYER